

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 18 mai 2026

DÉLIBÉRATION – CFVU-2026-PROCÈS VERBAL-24

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 10 AVRIL 2026

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 du Conseil d'administration en date du 03 octobre 2025 par laquelle Madame Karine BERGÈS a été élue Présidente de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** le procès-verbal présenté à la commission de la formation et de la vie universitaire et annexé à la présente délibération ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Approuve le procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du vendredi 10 avril 2026.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 18 mai 2026

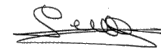
Fait à Créteil, le lundi 18 mai 2026

**Le Vice-Président Formation et de la
Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**



Arnaud THAUVRON

La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil



Karine BERGÈS

Nombre de membres constituant le conseil : 40	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 38	Votants : 11
Quorum : 20	Votes exprimés : 21
Membres présents : 11	Pour : 21
Membres représentés : 10	Contre : 0
Total des membres présents et représentés : 21	Abstention : 0

Pièce-jointe : compte-rendu de la commission de la formation et de la vie universitaire du vendredi 10 avril 2026.

Modalités de recours : *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

DU

VENDREDI 10 AVRIL 2026

Parmi les membres du conseil, étaient présents :

Mme BERGÈS Karine, Présidente de l'UPEC

Pour le collègue A
Mme GOROCHOV Nathalie

Pour le collègue B

M. COHEN Laurent
Mme MARQUEZ Sonia
M. GERMAIN Philippe

Pour le collègue dit des « usagers »

Mme KACI Anaïs
M. BENNEKA Abdelmalek
Mme HALLERMEYER Lara
M. RICHARD Sébastien
M. SOKI Paul-Ange
M. LELAQUET Yann

Pour le collègue dit des « personnalités extérieures »

M. RUSIN Jacques

Parmi les membres du conseil, étaient présents par procurations :**Pour le collègue A**

Mme PERELMAN Galina : pouvoir à Mme MARQUEZ Sonia

Pour le collègue B

Mme BONNASSIEUX Corinne : pouvoir à Mme BERGÈS Karine
Mme RIFAI Hala : pouvoir à Mme GOROCHOV Nathalie

Pour le collègue dit des « usagers »

M. LEJEUNE Mathieu : pouvoir à Mme KACI Anaïs
Mme GOMES RODRIGUES JORGE Angèle : pouvoir à Mme KACI Anaïs
Mme THOMAS Manon : pouvoir à M. BENNEKA Abdelmalek
M. MEUDEC Romain : pouvoir à M. BENNEKA Abdelmalek
Mme DAVID Constance : pouvoir à M. RICHARD Sébastien
M. BRICET Jean-Baptiste : pouvoir à M. RICHARD Sébastien
Mme GRAS Elisabeth : pouvoir à M. SOKI Paul-Ange

Pour le collègue dit des « personnalités extérieures »

Mme PREVOT-CARPENTIER Muriel : pouvoir à Mme BERGÈS Karine

Parmi les invités et membres de droit, étaient présents ou représentés**VP, Assesseurs et Direction**

M. THAUVRON Arnaud (VP Formation et de la CFVU)
M. LEONEL Eric (VP Orientation, insertion professionnelle et entrepreneuriat)
M. TAGRI Adil (Assesseur vie étudiante et thématique santé)

M. TUZLU Taylan (Directeur de cabinet)

Directeurs et directrices de composantes

Mme RENAUT Sophie (Directrice INSPE)

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra (Directrice EPISEN)

M. FRETIGNE CEDRIC (Directeur SESS-STAPS)

Mme FAURE Bénédicte (Directrice IUT CV)

M. LEBLANC Jean-Marc (Directeur IUT SF)

Mme VIALLE Elisabeth (Directrice adjointe LLSH)

M. BASSAGLIA Yann (Directeur ST)

M. PALAU Yves (Directeur IEP)

M. VIDEAU Yann (Directeur SEG)

Experts métiers – services DEVE

Mme CHAFI Pauline (DEVE Adjointe)

Mme MARTIN Dara (Assistante de direction DEVE)

Mme DULIC Sanja (SPOF)

M. AIT MOUSSA Koceila (SPOF)

Mme MANCEAU Delphine (SCUIO-BAIP)

Mme LACOURT Ida (SCUIO-BAIP)

Ordre du jour

1. Informations générales	5
2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 16 mars 2026	5
3. Vie étudiante	6
3.1 Examen de la répartition des projets d'initiatives étudiantes - 4ème appel à projets	6
3.2 Examen des propositions de la commission CVEC - 3ème appel à projets - Exercices 2025-2026	9
4. Organisation des études	11
4.1 Examen des demandes de dispenses de stage pour les maquettes 2M3C de Licence	11
4.2 Examen des maquettes 2M3C des formations de 1er cycle 2026/2027	12
4.3 Examen des bornes universitaires 2026/2027.....	13
4.4 Examen des mises à jour du règlement des jurys - 2026/2027	13
4.5 Examen du cadrage du régime spécial d'étude pour les étudiants en situations particulières 2026/2027	13
4.6 Examen de la mise à jour du cadrage des stages 2026/2027	14
4.7 Examen de la mise à jour du cadrage de la césure 2026/2027.....	15
4.8 Examen rectificatif des données obligatoires Mon Master - campagne 2026 ..	15
4.9 Examen de la campagne des DU, CU et DIU - 2ème vague.....	16
5. Vie d'établissement	17
5.1 Présentation des résultats de l'enquête sur le devenir des diplômés de 2023 en Licence professionnelle et Master	17
6. Questions diverses	21
6.1 Débat sur les absences pour fêtes religieuses	21
6.2 Frais d'inscription en Diplôme Universitaire (DU)	22
6.3 Calendrier des prochaines séances.....	23

1. Informations générales

La séance débute à 9 heures 40.

M. THAUVRON : Bonjour à toutes et à tous. Madame FAURE, Monsieur COHEN. Nous avons le quorum, donc je vous remercie d'être là exceptionnellement ce vendredi. Nous allons commencer notre CFVU par le classique suivi de la précédente.

Mme BERGÈS : Oui, bonjour à toutes et à tous. Un point rapide sur la vie étudiante : Hier a eu lieu l'inauguration du service de santé universitaire, donc le SSU sur notre table. Un certain nombre de collègues ici et étudiants et étudiantes étaient présents. Voilà, donc on a officiellement ce lancement et surtout au-delà du lancement, comme on l'a dit hier, c'est un beau projet qui va permettre à la fois d'avoir un accompagnement sur la médecine de nos étudiants, sur la dimension psychologique, évidemment, et puis aussi bien sûr pour les personnels. C'est un lieu que l'on espère pérenne et un lieu qui est évidemment d'une grande utilité.

Les équipes sont en place. Vous pouvez même aller, comme on l'a fait hier, visiter les locaux qui sont très agréables aussi et qui donnent aussi envie de venir parce que le lieu accompagne cette démarche. C'était le point juste parce que c'est la semaine de la santé, il faut le rappeler. Il y a eu cette inauguration et plusieurs événements autour de la santé, dont un je crois tout à l'heure encore à 14h à la faculté de santé.

Et puis, je suis assez fière de la cérémonie d'hier soir. Il y avait la remise des prix des trophées BNP Paribas UPEC, donc une collaboration qui est allée à sa 14e édition. Je remercie évidemment toutes les équipes, la DEVE et il est là, M. LEONEL et toutes les équipes mobilisées. Au-delà d'être un moment de convivialité dont on a extrêmement besoin, c'est aussi un moment d'une grande fierté. Les étudiants lauréats, il y en avait 13, ont présenté les projets pour lesquels ils ont obtenu une bourse de 1 500 €.

Ce sont en fait des initiatives en lien avec un projet entrepreneurial, mais avec beaucoup de créativité et dans des domaines extrêmement variés : des SHS en passant par l'informatique et la santé. À l'issue de l'événement, les collègues et les partenaires BNP Paribas étaient très satisfaits de maintenir ce lien université, territoire, partenaire. Moi, je m'insurge un peu toujours contre l'idée que les jeunes n'ont rien à dire. Si, les jeunes ont plein de choses à dire et, hier soir, ils nous l'ont montré avec beaucoup de créativité, d'innovation et aussi des touches d'éloquence. Bravo, c'était un bon moment, il faut les mettre en valeur. Maintenant on va reprendre des choses plus techniques, je te laisse la parole.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 16 mars 2026

M. THAUVRON : Merci Karine. Donc, le premier point classique à l'ordre du jour, c'est l'approbation du procès-verbal. Alors, avant de faire un point sur les présents, les

pouvoirs, je vais vous demander s'il y a des questions ou des remarques sur ce PV ? Il n'y a pas de question ? Ça prouve que la transcription est excellente. Dara.

Mme MARTIN : Alors, il y a les procurations. Mme PREVOT-CARPENTIER et Mme BONNASSIEUX ont donné pouvoir à Mme BERGÈS. Mme MARQUEZ a une procuration de Mme PERELMAN. Mme KACI a une procuration de M. LEJEUNE et de Mme GOMES RODRIGUES JORGE. M. BENNEKA a une procuration de Mme THOMAS et de M. MEUDEC. M. RICHARD a une procuration de Mme DAVID et de M. BRICET. M. SOKI a une procuration de Mme GRAS. Et c'est tout.

M. THAUVRON : Merci beaucoup, et donc le quorum continue de s'accroître encore. S'il n'y a pas de questions sur le PV, je vous propose qu'on passe au vote. Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ? Merci, le PV est adopté à l'unanimité.

3. Vie étudiante

3.2 Examen des propositions de la commission CVEC – 3^{ème} appel à projets – Exercice 2025-2026

M. THAUVRON : Vie étudiante, je pense que c'est Adil. Premier point de la vie étudiante, l'examen de la répartition des projets de l'initiative étudiante, le quatrième appel à projets. Donc, c'est M. TAGRI et Mme KACI.

M. TAGRI : Bonjour à tous. On va examiner aujourd'hui les propositions de la commission CVEC du 25 mars 2026. C'était le troisième appel à projets de l'exercice 25-26 et le deuxième de l'année 2026. Sur les 16 projets proposés, 11 ont reçu un avis favorable. Il y en a 5 qui ont été non éligibles, on en parlera à la fin.

Concernant les projets avec avis favorables :

- **LLSH Ensemble, Together, Juntos, Zusammen** : Un programme d'accueil complet qui comprend la signalétique, les vidéos d'orientation et des ateliers de méthodologie pour les nouveaux arrivants. Le montant total est de 16 208,74 €, et ça a été validé par la commission.
- **OpenCast MIEE** : C'est la création d'un espace de podcast inclusif en libre-service pour développer l'expression orale et les compétences transversales pour les étudiants. Le montant demandé est de 8 246,17 €. Il y a plusieurs recommandations faites par la commission, notamment le fait que le matériel est réservé aux étudiants, notamment ceux qui payent la CVEC, et ne peut financer des projets strictement pédagogiques. Pour une utilisation orientée sur la pédagogie, le cadrage CVEC précise que ces projets ne sont pas éligibles. Le CIDP dispose déjà de matériel à cet effet ; les enseignants intéressés peuvent s'y orienter.

- **Remplacement de la table de ping-pong extérieure à Lieu-Saint :** Remplacement de la table extérieure qui est endommagée pour garantir la sécurité des étudiants et le loisir des usagers. Un montant de 2 000,00 € est demandé. On a émis la recommandation de se rapprocher de la DPDD pour vérifier qu'il n'y a pas de matériel déjà existant au sein de l'université.

Mme BENARD : Juste une petite intervention sur la table. On s'est renseigné auprès de la DPDD et en fait, les tables existantes sont inutilisables. On reste donc sur le projet accordé de 2 000,00 €.

M. TAGRI :

- **Remise à neuf des babyfoot Bonzini (Sénart-Fontainebleau) :** C'est la remise à neuf de plusieurs babyfoots qui datent d'il y a très longtemps. Plutôt qu'en racheter un à plus de 2 000,00 €, on remet à neuf les anciens. C'est respectueux de l'environnement, on ne peut pas jeter des babyfoots. Le montant de 4 068,00 € a été accepté par la commission.
- **Mise à disposition de protections menstruelles (IAE Paris-Est) :** Installation de distributeurs et de protections au sein de l'IAE. Le montant demandé est de 1 602,94 €. Une recommandation a été faite : privilégier des commandes groupées à l'échelle de l'UPEC par le marché public, car c'est un projet très récurrent. Un travail va être démarré par la DEV pour coordonner ces projets pour que ce soit moins cher et mieux coordonné.
- **Installation d'une borne de recharge de 10 casiers (IAE Paris-Est) :** Installation d'un bloc de 10 casiers sécurisés pour recharger les ordinateurs et les téléphones. Le montant total est de 4 992,00 €. La recommandation est de joindre un contrat de maintenance et d'étudier la mutualisation avec les bornes déjà présentes sur le campus (FSEG) qui sont très proches de l'IAE.

M. THAUVRON : Est-ce qu'on a eu un retour d'expérience de la FSEG sur l'utilisation de ce type de dispositif ? Parce qu'on accumule les achats et ça serait bien à un moment de faire un bilan.

Mme HALLERMEYER : Moi, je ne suis pas en FSEG, mais je sais qu'on a la même chose en droit et c'est extrêmement utilisé par les étudiants. Comme il n'y a pas de prise partout, c'est le seul endroit où vous pouvez charger vos ordinateurs et téléphones.

M. TAGRI : Il est important de déposer le contrat de maintenance en même temps que le projet initial, sinon le projet est découpé en plusieurs commissions et le montant se retrouve à plusieurs milliers d'euros.

- **Cabines acoustiques (IAE) :** Acquisition de cabines isolées pour permettre aux étudiants et doctorants de s'isoler pour des visioconférences. Le montant total est de 12 979,00 €. La commission a émis un avis favorable, mais a

recommandé de contacter l'INSPE pour étudier l'achat de matériel d'occasion reconditionné, ce qui permettrait de diminuer le montant pour de prochains projets.

- **Bancs sur poutre (IAE)** : Installation d'assises supplémentaires dans les couloirs pour améliorer le confort durant les temps d'attente entre les cours. Le montant total est de 13 185,83 €. Ils se sont déjà rapprochés de la DPDD, on a même reçu une lettre de la vice-doyenne.
- **Ventilateurs muraux (Génie biologique)** : Installation de 12 ventilateurs pilotés par les enseignants dans les salles les plus chaudes. Le montant total est de 3 359,60 €. Avis favorable.
- **Casiers (FST)** : Mise en place de casiers partagés pour permettre aux étudiants de biologie de laisser leurs blouses en sécurité entre les TP. Le montant total de 2 193,53 € a été accordé.
- **Job Dating Apprentissage** : Organisation de la troisième édition du forum de recrutement pour accompagner les futurs apprentis. Le montant total de 7 980,00 € a été accordé.

M. THAUVRON : L'IAE se réveille quand même, c'est la première fois en 4 ans qu'ils déposent un projet. On notera que l'IEP s'est endormi parce qu'il n'y en a aucun.

M. TAGRI (Projets non éligibles) : Il y a eu 5 projets non éligibles qui impliquent de gros travaux et qui ne sont pas pris en charge par la commission CVEC. Ils relèvent de la DPDD : réaménagement du hall d'entrée AEI et amélioration des travaux dans les BU (André Boulle, Campus Centre, Mail des Mèches et Faculté de santé).

Ces projets passeront par un autre circuit. L'avis de la DPDD doit être demandé avant le dépôt ; à terme, la commission pourrait se réserver le droit de refuser le projet si ce n'est pas fait. Le montant global accordé par cette commission est de 76 815,81 €.

Mme HALLERMEYER : Sur les ventilateurs, est-ce qu'ils vont être réutilisés et y a-t-il un espace de stockage, car ça prend de la place ? Et pourquoi les travaux sont déclarés non éligibles à la CVEC ?

M. TAGRI : Ce sont des ventilateurs muraux fixés au mur, donc il n'y a pas de problème de stockage.

Mme BENARD : Pour tous les gros travaux où intervient la DPDD, on a un autre circuit. On utilise le fonds de roulement de la CVEC pour l'investissement, environ 800 000 €. On va échanger avec la DPDD pour voir si ces projets éligibles peuvent obtenir un financement de 300 000 € lors du Budget Rectificatif (BR) pour pouvoir être lancés.

Les propositions de la commission CVEC (3^{ème} appel à projet), sont adoptées à l'unanimité

3.1 Examen de la répartition des projets d'initiatives étudiantes – 4^{ème} appel à projets – Exercices 2025-2026

M. THAUVRON : Point suivant, l'examen de la répartition des projets d'initiatives étudiantes pour le 4^{ème} appel à projets FSIE. C'est Anaïs.

Mme KACI : Bonjour tout le monde, j'espère que vous allez bien. Je vais vous présenter le quatrième appel à projets FSIE. Pas mal d'argent a été sollicité, avec de plus en plus de collectifs étudiants qui déposent des dossiers, ce qui nous ravit. Nous avons 17 projets sur 5 campus différents :

- 6 projets dans la catégorie "Autres" (généralement des galas).
- 2 projets "Social et Santé".
- 6 projets "Sport".
- 3 projets "Culture". Au total, 9 associations sont porteuses.

Mme KACI : On constate que les demandes se font de plus en plus pressantes sur certains campus, notamment l'IAE, André Boulle (avec le BDE Koalaw), le Campus Mondor (ACA et Bureau des Sports), et le campus de l'IEP (Poly'sport, MUN Fontainebleau et UNICEF). Le STBDE a également déposé un projet.

Projets Culture

- **Concert de l'ACA (Henri Mondor)** : Pour la deuxième année, l'association propose un concert. Demande initiale et accordée de 6 780 €. L'événement est soumis à une validation du cabinet.
- **MUN Fontainebleau** : Présentation de deux projets de modélisation des Nations Unies.
 - Participation à Lyon : Demande de 2 623 €. En raison du cadrage (plafond de 105 € par étudiant pour 10 participants), la subvention est limitée à 1 050 € (et non 1 150 € comme indiqué par erreur sur le diapo).
 - Participation à Paris : Demande et accord de 820 €. L'association devra faire une restitution auprès des étudiants de l'IUP pour montrer l'intérêt de représenter l'université.

Projets Sport

- **Episen Cup** : Porté par un collectif d'étudiants brillants. Demande et accord de 4 250 €. Le projet, construit de zéro, réunit plusieurs campus autour du football.
- **Olympiades (Poly'sport Fontainebleau)** : Sur le campus de l'IUP. Accord de 1 210 €.
- **Équipements sportifs (PIMP - BDSMC)** : Accord de 860 €.
- **Nuit de l'Escalade (BDSMC)** : Accord de 900 € (financement de 50 % de la location du lieu).

Séjours sportifs :

- **Week-end montagne (BDS IAE)** : Demande de 4 890 €, plafonnée à 3 150 € selon le cadrage par participant.
- **Course croisière EDHEC (UPEC prend le large)** : Demande de 5 000 €. Hors cadrage, une subvention de 1 000 € est proposée pour le matériel de sécurité.

Projets sociale – Santé - Solidarité

- **Sensibilisation aux discriminations en santé** : Projet d'une association de Paris Cité s'implantant à l'UPEC. Demande de 3 000 €, accord de 1 500 € sous réserve de prise de contact avec les associations de Mondor.
- **Recueil de poèmes pour la sensibilisation aux droits des enfants (UNICEF Fontainebleau)** : Accord de 340 €.

Autres projets

- **Gala du STBDE** : Demande de 11 724 €. Le règlement limite le financement à 50 % du montant et plafonne à 8 000 €. Accord de 6 500 €.
- **Gala des Juristes** : Accord de 8 000 €.
- **Gala de valorisation étudiante et culturelle – Bureau des étudiants IAE Paris-Est** : Projet de valorisation culturelle. Accord de 6 000 € pour le lieu.
- **Biomix Days 2026 (10 ans du Master)** : Accord de 1 000 € sous réserve des devis manquants.

Note : Deux projets sont reportés (Ergothérapie et imprimantes 3D Robotique).

Pour conclure : sur 65 766 € demandés, 43 360 € ont été accordés par la commission FSIE 4.

M. RICHARD : Bonjour, j'avais une question spécifique concernant le financement des galas étudiants par le FSIE. Étant moi-même membre du bureau d'une association, il me semblait que les subventions ne pouvaient pas s'appliquer aux devis de location de salle. Je n'ai pas consulté les derniers cadrages, mais quand est-ce que cela a changé ? Est-ce que cela a toujours été ainsi ? De mémoire, seuls les buffets pouvaient être financés, à l'exclusion de la location de salle.

Mme KACI : Alors non, il ne me semble pas. Sur le cadrage, une mise à jour a été faite, car nous nous sommes rendu compte l'année dernière qu'il y avait de plus en plus de propositions de subventions pour des galas. Nous avons donc décidé de cadrer ces demandes. Actuellement, le cadrage prévoit que l'on ne peut pas financer avec le FSIE plus de 50 % du montant total du gala, et surtout, l'aide est plafonnée à 8 000 €. Par exemple, si votre gala coûte 17 000 €, même si 50 % représentent plus, le plafond reste de 8 000 €.

M. RICHARD : Très bien, merci. On m'avait donc donné une mauvaise information.

Mme KACI : Il n'y a pas de souci. De toute façon, les cadrages FSIE sont disponibles sur le site de l'université. La dernière version date de juin 2025, c'est très récent, et une nouvelle mise à jour du cadrage est prévue cette année pour de nombreux points.

M. THAUVRON : Merci Anaïs. Y a-t-il d'autres questions sur ce point ? S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstentions ? Procuration abstentions ? Je vous remercie.

La répartition des projets d'initiatives étudiantes - 4^{ème} appel à projet 2025-2026, est adoptée à l'unanimité

4. Organisation des études

4.1 Examen des demandes de dispenses de stage pour les maquettes 2M3C de Licence

M. THAUVRON : Nous passons à l'organisation des études avec l'examen des demandes de dispense de stage. Je rappelle le contexte : le cadrage voté en novembre dernier impose un stage à tous les étudiants en licence dans un souci de professionnalisation. Une exonération est possible si elle est justifiée et votée en CFVU.

Mme BENOIST : Trois directions ont déposé des argumentaires :

1. **L'UFR LLSH** : Les enseignements étant très théoriques, les étudiants peinent à trouver des stages ayant du sens. Ils proposent des stages optionnels ou une unité d'enseignement préprofessionnalisante (projet tutoré) en L2 et L3.
2. **L'IEP de Fontainebleau** : Ils demandent une dérogation pour la L1. Cette année est dédiée à l'acquisition d'un socle fondamental et à des lectures estivales obligatoires évaluées en L2.
3. **L'UFR SESS STAPS (Sciences de l'Éducation)** : Le rectorat est saturé par les demandes des licences "Professeur des écoles" et Masters MEEF. L'UFR demande que le stage puisse durer moins d'un mois en L2 et L3.

M. THAUVRON : Est-ce que cela vaut aussi pour le LEA ?

Mme BENOIST : L'argumentaire précise "hors LEA".

Mme VIALLE : Effectivement, la dispense concerne la philosophie, les lettres et les langues, hors LEA, où les stages restent obligatoires.

M. PALAU : Notre licence est orientée vers l'initiation à la recherche dès la L1. Si nous mettons un stage facultatif, le tropisme des étudiants sera favorable au stage au détriment de la lecture, ce qui n'est pas pertinent à ce stade. Sur cinq ans, un étudiant fera déjà un an et demi de stage.

M. THAUVRON : La saturation des terrains de stage par les INSPE et les Masters rend la situation complexe pour les Sciences de l'Éducation.

M. FRÉTIGNÉ : Si nous avons proposé un mois de stage, nous n'aurions pas pu le réaliser faute de places au rectorat. Nous avons préféré anticiper cette réalité.

Mme HALLERMEYER : Quelle est la plus-value concrète du stage facultatif en L1 ? Et pour SESS, est-ce que des stages plus courts modifient le calendrier ?

Mme BENOIST : Pour SESS, l'objectif est de ne pas bousculer le calendrier actuel.

M. FRÉTIGNÉ : Le rectorat ne pourrait pas suivre de toute façon. En L3, avec le concours en fin d'année, il est impossible de caler un mois de stage pendant les épreuves d'admissibilité. Nous souhaitons simplement maintenir l'organisation actuelle jusqu'en septembre 2026.

M. THAUVRON : S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

Les demandes de dispense sont adoptées à l'unanimité

4.2 Examen des maquettes 2M3C des formations de 1er cycle 2026/2027

M. THAUVRON : Nous passons à l'examen des maquettes de premier cycle. Je remercie les équipes en composante et en central pour le travail de mise en conformité au nouveau cadrage.

Mme BENOIST : La direction organise un travail collaboratif entre le pôle SPOF et le SIOE pour revoir les formations, les M3C et les blocs de compétences. C'est un processus laborieux de navettes incessantes.

M. THAUVRON : Environ la moitié des composantes n'est pas prête aujourd'hui.

Mme BENOIST : Voici les offres soumises aujourd'hui :

- **L'IUT de Sénart-Fontainebleau** : L'ensemble de l'offre de premier cycle et licences professionnelles.
- **L'UFR LLSH** : L'ensemble des licences, DEUST et licences professionnelles.
- **L'UFR SESS STAPS** : Toutes les licences.
- **L'IAE Paris-Est** : Presque toutes les licences, sauf une L3.

- **L'IEP de Fontainebleau** : Les licences Sciences politiques internationales et la LAS.
- **Formations coconstruites** : Deux licences et trois masters de l'UFR Sciences et Technologie (Énergie, SVT).

Il reste à valider les licences de l'AEI, de l'AEG, du Droit et de Créteil-Vitry. Tout doit être bouclé avant la mi-juin, car il n'y aura pas de séance en juillet.

M. THAUVRON : S'il n'y a pas de questions, je mets ces maquettes aux voix.
(Les maquettes présentées sont adoptées à l'unanimité).

M. BASSAGLIA : Je tiens à exprimer nos plus vifs remerciements aux équipes de Mme BENOIST et Mme DULIC pour ce travail énorme et de grande qualité. Merci également au Vice-président qui s'est beaucoup investi.

4.3 Examen des bornes universitaires 2026/2027

4.4 Examen des mises à jour du règlement des jurys – 2026/2027

4.5 Examen du cadrage du régime spécial d'étude pour les étudiants en situations particulières 2026/2027

Mme BENOIST : Nous passons maintenant à des parties du cadrage qui sont, pour certaines, reconduites à l'identique et, pour d'autres, le fruit d'un travail de mise à jour. Rapidement, ce que nous vous proposons : les bornes universitaires ne vont pas changer pour l'année 2026-2027.

Techniquement, les dates restent les mêmes que l'année précédente. De la même manière, vous trouverez sur le SharePoint le règlement des jurys et le cadrage sur le Régime Spécial d'Études (RSE) pour les étudiants en situation particulière. Ce dernier avait fait l'objet d'une réflexion approfondie ces deux dernières années ; il est donc reconduit à l'identique.

M. THAUVRON : Nous réfléchissons d'ailleurs à ne plus "millésimer" ces votes chaque année pour ce qui n'est pas daté. Cela nous éviterait de revoter systématiquement si le fond ne change pas.

Mme BENOIST : Pour les bornes universitaires, nous sommes obligés à cause des dates. Mais pour le règlement des jurys ou d'autres cadrages que nous verrons plus tard, nous réfléchissons effectivement à ne plus les annualiser. Nous pourrions simplement les présenter lorsqu'il y a des modifications ; sinon, ils seraient considérés comme reconduits automatiquement.

M. THAUVRON : Je vous propose de voter globalement pour les bornes universitaires, le règlement des jurys et le régime spécial d'études. Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstentions ? Procuration abstentions ? Merci beaucoup.

Les bornes universitaires, la mise à jour du cadrage du règlement des jurys et le régime spécial d'études pour les étudiants en situations particulières pour l'année universitaires 2026-2027 sont adoptés à l'unanimité

4.6 Examen de la mise à jour du cadrage des stages 2026/2027

Mme BENOIST : Nous passons à la mise à jour du cadrage des stages, qui est un travail collaboratif avec le SCUIO-BAIP, service qui porte ce dossier depuis de nombreuses années. L'idée principale a été la remise en forme du document et la reformulation de certains passages. Nous ne changeons pas le fond, mais la forme du texte. Voici les précisions apportées :

- **Formation Continue** : Nous avons supprimé les passages mentionnant le stage en formation continue qui s'étaient glissés dans ce cadrage destiné à la formation initiale. Nous avons simplement ajouté une phrase de préambule pour renvoyer vers le cadre adéquat.
- **Licence** : Ajout de précisions concernant la nouvelle proposition de stages attributifs d'ECTS en licence.
- **Règles générales** : Rappel de la durée maximale de six mois de stage dans un même organisme pour une même année de formation, ainsi que la non-obligation de gratifier un stage de moins de deux mois (même si cela reste conseillé).
- **International** : Précision sur la responsabilité de l'établissement qui reste engagée lors d'un stage à l'étranger.
- **Québec** : Un petit laïus a été ajouté pour rappeler les spécificités de l'attestation pour les stages effectués au Québec. L'étudiant doit impérativement se renseigner auprès de sa caisse d'assurance maladie ; c'était une question récurrente des étudiants qu'il fallait trancher.
- **Contrat pédagogique** : Refonte du contrat pédagogique en annexe pour les missions en substitution de stage.

M. THAUVRON : Merci beaucoup. C'est un travail en binôme avec le SCUIO-BAIP. Mme MANCEAU ou Mme LACOURT, voulez-vous rajouter quelque chose ? Non ?

S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote. Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstentions ? Procuration abstentions ? Merci beaucoup pour ce très beau travail.

La mise à jour du cadrage des stages 2026/2027 est adoptée à l'unanimité

4.7 Examen de la mise à jour du cadrage de la césure 2026/2027

Mme BENOIST : Toujours en duo avec Delphine du SCUIO-BAIP pour le cadrage césure. Là encore, nous sommes sur la reformulation et l'ajout de visas qui ne changent pas le fond, mais précisent les choses.

- **Distinction des cas** : Nous avons tenu à bien séparer les cas de césure relevant du Code de l'éducation de ceux relevant de la circulaire sur l'engagement étudiant (du 23 mars 2022). Auparavant, tout était listé sous l'article D. 611-18 du Code de l'éducation. Or, l'engagement bénévole ou le mandat électif (à l'UPEC ou hors UPEC) relèvent spécifiquement de la circulaire sur l'engagement, qui encourage ces initiatives par la césure.
- **Durée des stages** : Reformulation du point 3.5. Un étudiant en césure peut réaliser un ou plusieurs stages dès lors que chacun n'excède pas 924 heures (six mois) dans le même organisme. Cela signifie qu'en césure annuelle, on peut cumuler deux stages de six mois s'ils sont effectués dans deux organismes différents. Cette précision manquait.
- **Convention de césure** : Nous avons remplacé le "contrat pédagogique" par une "convention césure", conformément à l'article D. 611-18. Nous n'avons pas encore eu le temps de la mettre à la charte graphique de l'UPEC, donc vous trouverez sur le SharePoint le modèle type de la DGESIP que nous allons adapter.

M. THAUVRON : Merci Mme BENOIST, et merci aux équipes du SCUIO-BAIP. Y a-t-il des questions sur la césure ? Si ce n'est pas le cas, on passe au vote.

Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstentions ? Procuration abstentions ? Merci beaucoup.

La mise à jour du cadrage de la césure 2026/2027 est adoptée à l'unanimité

4.8 Examen rectificatif des données obligatoires Mon Master - campagne 2026

M. THAUVRON : Nous passons à **Mme DULIC**. À l'UPEC, nous sommes dans une logique d'amélioration continue et nous corrigeons systématiquement les erreurs à chaque CFVU. Je pense que vous connaissez tous désormais la distinction entre la CAL (Capacité d'Accueil Limitée) et la COL (Capacité d'Orientation Limitée).

Mme DULIC : Bonjour à toutes et à tous. Quelques rectificatifs pour l'IEP et l'IAE. Tout a déjà été commandé dans l'outil de gestion des Masters ; il s'agit ici de régulariser la situation.

- **IEP** : Les capacités d'accueil (COL) ont été légèrement diminuées sur chaque mention suite à des erreurs de fichiers Excel en décembre. Nous revenons simplement à ce qui se faisait les années précédentes.

- **IAE** : Une "coquille" s'était glissée dans le dossier avec une COL (nombre de places ouvertes) plus élevée que la CAL (nombre physique de sièges dans la pièce), ce qui est logiquement impossible.

M. THAUVRON : Je rappelle : la CAL est le nombre de sièges physiques, et la COL est le nombre de places que l'on ouvre sur Mon Master. La différence entre les deux sert à absorber les redoublants, les étudiants en mobilité et la formation continue. L'IAE s'était simplement trompé. Y a-t-il des questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstentions ? Procuration abstentions ? Merci.

Le rectificatif des données obligatoires Mon Master dans le cadre de la campagne 2026, est adoptée à l'unanimité

M. THAUVRON : Je précise qu'à chaque fois que nous votons des correctifs, nous devons ensuite envoyer un message au Ministère pour signaler nos erreurs. Nous nous sommes beaucoup trompés cette année. Il faut que l'année prochaine, nous soyons irréprochables, car le nombre de tickets à la DGESIP pour corriger des erreurs a été très important. Je remercie **Mme DULIC** qui s'en charge à chaque fois.

Mme DULIC : Je dois effectivement avoir une sacrée réputation à la DGESIP !

4.9 Examen de la campagne des DU, CU et DIU – 2e vague

M. THAUVRON : Point suivant, toujours avec **Mme DULIC** : l'examen de la campagne des DU-CU-DIU. Nous vous avons envoyé un correctif hier, car nous avons omis ce point dans la convocation initiale, alors qu'une Commission des Diplômes d'Université (CDU) s'est bien tenue.

Mme DULIC : Toutes nos excuses pour cet oubli. 13 dossiers étaient à l'ordre du jour de cette deuxième CDU de l'année. Un dossier a été reporté, car nous attendions un retour. Nous proposons aujourd'hui trois créations et neuf renouvellements.

- **Créations à la Faculté des Sciences et Technologie (FST)** : Deux demandes de Diplômes Inter-Universitaires (DIU) avec l'Université Paris-Saclay dans le cadre du projet "Hydrogène et technologies avancées des systèmes énergétiques", lauréat de l'AMI "Compétences et métiers d'avenir" de France 2030. Après des échanges pour stabiliser l'annexe financière, les dossiers ont reçu un avis favorable.
- **Création à l'IAE** : Le DU "Management des Universités". Ce projet vise à certifier le parcours de formation de "perfectionnement" du programme *Integration Management* de l'UPEC. Cette première année s'adresse aux personnels de

l'UPEC. Avis favorable de la CDU, sous réserve du vote en Conseil de composante de l'IAE.

- **Renouvellements** : Neuf renouvellements concernant la Faculté de Santé. Ces formations existent depuis 10 ou 15 ans et ont reçu un avis favorable.

Mme HALLERMEYER : J'avais une question sur les DIU portés avec l'Université Paris-Saclay. Concernant les frais d'inscription, existe-t-il des remises pour les étudiants de l'UPEC qui souhaiteraient suivre ces diplômes en parallèle de leur cursus principal ?

M. BASSAGLIA : Ces deux DIU s'adressent spécifiquement à un public de formation continue. Ce ne sont pas des diplômes destinés aux étudiants en formation initiale, mais à des professionnels qui se forment aux nouvelles technologies énergétiques.

M. THAUVRON : Cela ne concerne donc pas nos étudiants en formation initiale. S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote. Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstentions ? Procuration abstentions ? Merci beaucoup.

La campagne des DU, CU et DIU – 2^{ème} vague a reçu un avis favorable à l'unanimité

5. Vie d'établissement

5.1 Présentation des résultats de l'enquête sur le devenir des diplômés de 2023 en Licence professionnelle et Master

M. THAUVRON : Nous passons à la présentation des résultats de notre grande enquête annuelle sur l'insertion professionnelle des diplômés de licence pro et de master. Ce financement ministériel s'arrête, mais nous n'arrêterons pas les enquêtes. Il existe l'enquête nationale INSERSup du Ministère, qui est complémentaire, car elle croise les fichiers de l'enseignement supérieur avec les données sociales du ministère du Travail. L'avantage est l'exhaustivité pour ceux travaillant en France, mais l'inconvénient est que l'on perd l'aspect qualitatif et les données sur ceux travaillant à l'étranger. M. LE DU, je vous laisse la parole.

M. LE DU : Merci. Je suis chargé de statistiques au sein de l'Observatoire des Réussites étudiantes (ORE). Effectivement, le service statistique du ministère (le SIES) va produire ses propres enquêtes, mais nous aurions beaucoup moins de précision si nous nous basions uniquement sur leurs informations. Je vous présente les résultats sur la promotion 2023, conduite en 2024-2025.

- **Taux de réponse** : Nous avons un taux de traitement de 62 %, soit deux points supplémentaires par rapport à l'année précédente.
- **Mode de calcul** : L'UPEC mesure le taux d'insertion à 6, 12 et 18 mois, tandis que le Ministère mesure le taux d'emploi salarié en France jusqu'à 30 mois.
- **Diplomation** : Le taux de diplomation a gagné 6 points en Licence Pro et 2 points en Master, mais diminue de 3 points en Master enseignement.

M. THAUVRON : En termes de méthode, vous envoyez un questionnaire par mail, puis vous effectuez des relances ?

M. LE DU : C'est exact. Nous passons par un prestataire pour les relances téléphoniques qui cible spécifiquement les groupes répondant le moins afin d'obtenir des taux de réponse homogènes. Cela garantit la fiabilité des données. Pour les Licences Professionnelles (LP) et les Masters hors enseignement :

- **Alternance** : Pour les LP, nous comptons 89 % de diplômés en alternance (+6 points), suite à l'intégration des BUT en 2021.
- **Poursuite d'études** : 63 % des diplômés de LP poursuivent leurs études (+6 points), majoritairement en Master (82 %).
- **Masters hors enseignement** : On observe une baisse de 6 points de la formation initiale en faveur de l'apprentissage. 22 % poursuivent leurs études après le Master (dont 9 % en doctorat).

L'accès direct à l'emploi est moins rapide que pour la promotion précédente.

M. THAUVRON : Quand vous dites "en excluant ceux qui ont déjà un emploi", est-ce que vous excluez les apprentis qui restent chez leur employeur ?

M. LE DU : Non, on écarte ceux dont le premier emploi a débuté avant septembre 2022 pour isoler l'effet propre du diplôme.

- **Licences Pro** : 26 % accèdent au premier emploi en moins d'un mois (contre 41 % l'année précédente).
- **Masters** : 23 % accèdent à l'emploi en moins d'un mois (contre 31 % l'année précédente).

Les LP opèrent un rattrapage très rapide jusqu'à 6 mois. Concernant les canaux d'accès, le stage et l'alternance sont le premier canal pour les LP (39 %), alors que pour les Masters, c'est la réponse aux offres d'emploi (35 %).

M. THAUVRON : Il serait intéressant d'isoler ceux en Formation Initiale (FI) et ceux en Formation en Apprentissage (FA) pour voir si l'employeur d'alternance recrute majoritairement.

M. LE DU : C'est exact, nous produisons des notes détaillées sur ces aspects. À 6 mois, 76 % des diplômés de LP sont en emploi contre 63 % des Masters. Il faut 12 mois aux Masters pour atteindre le seuil de 75 %.

M. THAUVRON : On observe un plateau après 12 mois. Nous pourrions envisager de ne regarder l'insertion qu'à 6 et 12 mois pour simplifier l'enquête et obtenir des données en temps quasi réel.

M. LE DU : C'est une très bonne observation. De plus, le SIES va produire l'enquête lui-même à 18 mois. Si nous produisons la nôtre sur la même temporalité, cela créera une confusion pour les répondants. Notre valeur ajoutée réside dans la granularité (localisation, type de contrat, intitulés exacts de métiers) que le ministère ne rendra pas publique.

Mme HALLERMEYER : Est-ce qu'il ne serait pas intéressant de savoir comment les étudiants trouvent leur emploi (LinkedIn, France Travail, réseau) ? Ce serait une plus-value de connaître la meilleure méthode.

M. LE DU : C'est déjà fait et inclus dans les fiches détaillées. Nous affinons nos chiffres à des niveaux très précis, notamment sur les canaux d'accès, comme les stages, l'alternance et les réponses aux offres.

M. GERMAIN : Je m'interroge sur le type de poste. A-t-on des informations qualitatives ? Un emploi d'employé n'est pas le même qu'un poste de cadre après un Master 2.

M. LE DU : C'est une excellente question, je vais justement l'aborder dans la suite de la présentation.

M. BASSAGLIA : Si j'ai bien compris, le CERSUP se lancerait au niveau national pour des enquêtes par mail via un prestataire ?

M. THAUVRON : Ma crainte est que cela ne concerne que ceux dont on arrive à croiser les bases de données, comme les salariés ou les professions libérales. En arrêtant nos enquêtes internes, on perdrait énormément d'informations, comme le lien direct entre la formation suivie et l'emploi occupé. Les fiches d'insertion professionnelle par mention sont beaucoup plus précises que ce que le national pourrait offrir.

M. LE DU : Pour rebondir sur la perte d'informations, c'est même pire que cela : le niveau national ne détaille pas la composante. Quand deux mentions sont nommées de la même manière dans deux composantes différentes, même au sein de l'UPEC, ils agrègent les chiffres.

M. THAUVRON : Ce qui vaut essentiellement pour les IUT.

M. LE DU : On a vraiment des pertes d'informations.

M. THAUVRON : C'est pour cela que ce sera un vrai sujet de savoir ce que l'on continue et comment, sachant que ce sera uniquement sur nos fonds propres, puisqu'il n'y aura plus de subventions. Peut-être que n'étudier qu'à 6 et 12 mois est plus simple et permet d'avoir une très bonne information ; faire 12 ou 18 mois ne change pas grand-chose. C'est un sujet à retravailler.

M. LE DU : Merci à tous. Les diplômés de LP et de Master sont essentiellement en emploi à six mois en Île-de-France. Je reviens sur une précision de contexte : le marché du travail en 2024 est en ralentissement après la dynamique post-Covid. En Île-de-France, on crée moins d'emplois salariés qu'en 2023 et le taux de chômage des 15-24 ans a augmenté de 1,8 point. Avec 80 % de nos diplômés en emploi dans la région, l'effet de la conjoncture francilienne est très fort.

M. THAUVRON : Sur ce schéma, il y a un petit effet d'optique : l'essentiel de nos licences professionnelles étant sur l'IUT de Sénart-Fontainebleau, il est logique que l'essentiel de l'emploi s'y trouve.

M. LE DU : Exactement. Pour les Masters hors enseignement, l'emploi se situe plutôt à Paris, dans les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne, ce qui correspond à l'emploi cadre.

Concernant les caractéristiques de l'emploi :

- **Stabilité** : Quasi-totalité à temps plein et majorité de CDI.
- **Employeurs** : Majorité d'employeurs privés.
- **CSP** : Professions intermédiaires pour les LP, cadres pour les Masters.
- **Secteurs** : L'industrie pour les LP ; la santé humaine et l'action sociale pour les Masters. Le commerce, les transports et la restauration arrivent en deuxième position pour les deux.
- **Rémunération** : Salaire net mensuel médian à 18 mois de 2 000 € pour les LP et 2 400 € pour les Masters. L'apprentissage reste plus rémunérateur que la formation initiale.

M. THAUVRON : J'ai une question sur le codage boursiers/non-boursiers. En formation en alternance (FA), on n'a plus droit aux bourses. Cela peut invisibiliser la précarité réelle, car des étudiants précaires sont incités vers l'alternance. Ils perdent leur bourse, mais gagnent un salaire, donc la balance est positive, mais cela biaise l'interprétation. Pourrait-on coder cela via les fichiers Parcoursup pour connaître leur statut initial dans le secondaire ou le supérieur ?

M. LE DU : Nous avons codé selon l'information boursiers ou non au moment de leur inscription universitaire, sans croiser avec le détail de la formation. C'est une piste à étudier. Quant à la satisfaction, les niveaux sont très élevés (plus de 70 %) sur les missions, les responsabilités et l'adéquation formation-emploi. Nous avons un niveau de détail très élevé grâce au renseignement manuel des noms de métiers, ce que les enquêtes ministérielles n'offrent pas. Par exemple, sur les Masters hors MEEF, on voit que certains deviennent professeurs des écoles, même si les effectifs sont faibles (environ 10 diplômés).

Focus Master Enseignement (MEEF) M. LE DU :

- **Profil** : Près de 80 % de femmes, 90 % en formation initiale.
- **Accès à l'emploi** : 98 % d'insertion à long terme, mais recul de l'emploi "direct" (-8 % pour l'accès en moins d'un mois).
- **Statut** : 89 % sont fonctionnaires ou en CDI, mais les CDD augmentent (9 %).
- **Lieu** : Majoritairement dans l'Académie de Créteil.
- **Rémunération** : Stable. L'employeur principal reste la fonction publique (88 %).

M. THAUVRON : Je remercie toutes les équipes de l'Observatoire des Réussites étudiantes. Ils font un travail énorme pour rendre ces données visuelles.

M. FRETIGNE : Je m'exprime ici en tant que sociologue du travail. Ces données s'inscrivent dans la lignée des enquêtes "Génération" du Céreq. À court terme (six mois), les licences professionnelles ont toujours des taux d'insertion supérieurs aux Masters. Cependant, à 5 ou 10 ans, la stabilisation professionnelle montre tout le bénéfice du troisième cycle universitaire. Il faut lutter contre le discours du "à quoi bon avoir un Bac+5". Le diplôme universitaire a une valeur réelle pour la stabilisation à long terme.

M. THAUVRON : Merci Cédric. M. GERMAIN ?

M. GERMAIN : Avez-vous des anticipations sur les conséquences de l'Intelligence Artificielle (IA) sur les postes diplômés ? Le diplôme garantit des compétences générales. Ne risque-t-il pas d'être mis en cause comme le travail manuel l'a été par la mécanisation ?

M. FRETIGNE : Actuellement, ce sont les observatoires prospectifs des branches et la DARES qui mènent ces études. L'explication classique est que l'IA supprimera des emplois, mais en créera d'autres. Je ne peux pas dire si cela relève de la rhétorique ou de la réalité future.

M. THAUVRON : C'est un très beau travail. J'incite les directeurs de composantes à diffuser ces informations. Félicitations au pôle statistique.

6. Questions diverses

6.1 Débat sur les absences pour fêtes religieuses

M. THAUVRON : Question diverse sur la position de l'UPEC suite à un article de presse concernant l'INSPE. Le droit est clair : le calendrier officiel des fêtes religieuses vaut pour l'Éducation nationale, mais pas pour l'enseignement supérieur. Une jurisprudence de juin 2024 confirme que l'université n'a pas à adapter ses examens ou cours à des considérations religieuses. Dans les faits, on cherche des arrangements en composante. On évite de fixer des examens sur les grandes fêtes.

Mme RENAUT : Un malentendu de communication sur un site premier degré a conduit à cet article. L'INSPE a envoyé un message certifiant que les absences pour les grandes fêtes religieuses ne seraient pas pénalisantes. Elles ne peuvent entraîner la non-validation d'une UE, d'un stage ou d'un Master. Le droit dit que l'absence est injustifiée, mais nous ne pénalisons pas.

M. SOKI : Donc la circulaire de 2004 pour la laïcité ne s'applique pas au supérieur ?

M. THAUVRON : Le juge des référés a rappelé en 2024 qu'il n'existe pas d'atteinte grave à une liberté fondamentale quand l'université refuse d'adapter ses dates d'examen au religieux.

M. RUSIN : La loi de 2004 régit spécifiquement le primaire et le secondaire. Pour les étudiants, on est sur un autre champ juridique ; la loi est très différente entre le secondaire et le supérieur.

M. GERMAIN : Il faut distinguer cela des examens : si l'étudiant ne vient pas à un examen, il en paie les conséquences. Mais pour un cours ordinaire, il semble y avoir une contradiction entre les affaires juridiques et certains textes.

M. BENNEKA : J'ai la circulaire sous les yeux. Elle ne s'applique effectivement qu'au secondaire. À mon sens, si des autorisations d'absence pour motifs religieux existent à l'université, elles doivent être spécifiées dans les M3C.

Mme HALLERMEYER : La jurisprudence citée parle spécifiquement des examens. Beaucoup d'étudiants se demandent si rater un TD pour motif religieux est une absence injustifiée. Est-il possible de réinterroger la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) sur ce point ? La tolérance dépend du caractère "justifié" ou non.

M. GERMAIN : J'ajoute qu'il peut y avoir des conséquences financières pour les fonctionnaires stagiaires.

M. THAUVRON : Dans ce cas, ce n'est plus notre sujet, ce sont les règles de la fonction publique qui s'appliquent.

Mme BERGÈS : C'est le problème de l'article de presse. Il y a une confusion totale entre le statut des étudiants et celui des fonctionnaires stagiaires. Nous avons transmis les bonnes informations, mais l'article a tout monté en épingle par mauvaise foi.

6.2 Frais d'inscription en Diplôme Universitaire (DU)

Mme HALLERMEYER : Des étudiants du DU "Droit et politique de l'action publique" ont dû payer plus de 220 € au lieu des 110 € indiqués sur le site. Des frais supplémentaires semblent s'appliquer sans être mentionnés.

M. THAUVRON : Envoyez-moi une demande écrite par mail avec les détails. Nous investiguerons avec les services compétents.

6.3 Calendrier des prochaines séances

M. THAUVRON : La prochaine CFVU aura lieu le lundi 18 mai. La séance prévue fin juin est avancée au **vendredi 12 juin à 09h30**. Cette séance sera la "voiture balai" de l'année, notamment pour la validation de toutes les M3C. C'est extrêmement important : il n'y aura plus de séance pendant les trois mois suivants.

Mme BERGÈS : La date du 12 juin a été validée par la DAJ.

M. THAUVRON : Très bien, merci beaucoup à tous et très bon week-end.

Clôture de la séance à 11h46.